

La déclaration trimestrielle des salaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 est à retourner pour le **11 juillet 2016**. La notice de cette déclaration est consultable sur le site de la MSA Nord-Pas de Calais [www.msa59-62.fr](http://www.msa59-62.fr) dans la partie - entreprises et exploitants - rubrique « imprimés à télécharger ».

### INFORMATIONS

#### **1) Evolution de la notice de la déclaration des salaires**

La notice pour les déclarations de salaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 comporte les modifications suivantes :

- suppression des « Sommes isolées » (rémunération type 14), ces sommes devant être ajoutées à la rémunération brute de type 01.
- suppression de la « Contribution additionnelle de retraite supplémentaire » (rémunération de type 72) à effet du 22/11/2015 suite à la décision du Conseil Constitutionnel

#### **2) Transport :**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, le taux de transport du syndicat mixte Artois-Gohelle passe à 1,60 % (au lieu de 1,50 %)